

29 rue Claude Terrasse 75016 Paris

Tél. 01 46 21 80 82 • Fax 01 46 21 80 85 • associationpp@yahoo.fr • www.lespp.fr

La culture du débat

Vendredi 1 er. octobre 2021 - N°363



par Hubert Tassin – Président des P.P.

Les sociétés de courses, et France Galop au premier chef, sont - heureusement - régies par les principes de la vie associative qui assurent notamment un mode de gouvernance d'équilibre fondé sur des instances représentatives des différents acteurs des courses.

Pour des raisons d'efficacité, chacun peut comprendre que les décisions de gestion soient confiées à un groupe restreint (pour France Galop, un Conseil d'Administration de 12 membres) qui doit être le bras armé de l'assemblée générale représentant les membres de l'association (propriétaires, entraîneurs, éleveur, jockeys dirigeants des sociétés de courses de province, personnalités qualifiées). Dans notre organisation cette assemblée générale s'appelle le Comité.

Le risque -trop souvent avéré et depuis longtemps- est que le Conseil d'Administration ne consulte plus sa base et fonctionne en vase clos en s'exonérant du service de son objet social. Je fais partie de ceux qui considèrent que toute décision stratégique ne peut être prise sans un débat le plus large et le plus ouvert possible. Tel n'est souvent pas le cas.

A quoi servent les associations représentatives ?

Tous les patrons le savent, la présence des « corps intermédiaires » dans le management des entreprises est essentielle et plus on peut s'appuyer sur des instances réellement représentatives mieux c'est. Ce n'est manifestement pas un constat partagé par le président de France Galop qui a -dès le début de cette mandature- fait le choix de concentrer principalement son équipe autour de deux associations, laissant à l'écart par exemple celles qui représentent majoritairement les propriétaires et une grosse partie des éleveurs.

On a pu croire qu'allait, en conséquence, se mettre en place un processus de consultation et de concertation renforcé. Ainsi, le débat essentiel des primes supprimées pour les chevaux d'âge a pu être tranché par une consultation de l'ensemble des acteurs sous la forme d'un « referendum » sur internet. Une initiative heureuse assurant un consensus hélas sans lendemain.

A considérer que les 56 membres du Comité forment tout juste une simple chambre d'enregistrement, on tourne le dos à l'esprit du système associatif et on s'expose à des dysfonctionnements en écrasant l'intérêt général par des intérêts particuliers. Je suis ainsi persuadé qu'au lieu de demander au Comité de valider une modification des statuts pour graver dans le marbre la répartition (2/3 - 1/3) des allocations

29 rue Claude Terrasse 75016 Paris

Tél. 01 46 21 80 82 • Fax 01 46 21 80 85 • associationpp@yahoo.fr • www.lespp.fr

entre le plat et l'obstacle, on aurait dû préparer le dossier en collaboration avec les associations d'élus. A mon sens, le résultat aurait été différent.

La vie associative demande un engagement et beaucoup de temps. Le sentiment d'être inutile est alors difficilement acceptable. Ainsi chaque semaine à travers le *Grain de Sel*, je lance des sujets de réflexion, j'essaye d'initier des débats, de faire passer des messages et de défendre les convictions qui forment le socle de l'action de l'Association PP. Les nombreuses réactions, y compris provenant de personnes éloignées de notre mouvement, montrent la vitalité de nos filières et le besoin de dialogue.

Les sujets de débats ne manquent pas

Ce ne sont évidemment pas les sujets de débats qui manquent mais l'envie de débattre n'anime pas toujours les dirigeants de notre institution. Si les sujets que je développe ici chaque semaine me valent de nombreuses réactions auxquelles je m'efforce de répondre à chaque fois, force est de constater que beaucoup de sujets restent lettre morte, sans faire l'objet de débats contradictoires dans les instances.

Quel rôle pourraient jouer les réunions PMH dans le développement et même le financement du système si on développait des prises de paris par internet ? Quelle politique de lobbying pourraient-on organiser afin de rallier les décideurs politiques à notre cause ? Quelles perspectives d'avenir proposer aux propriétaires français et aux entreprises d'entraînement fragilisées à l'extrême par la si sévère baisse des allocations

depuis 4 ans ? Aucun de ces sujets ou d'autres, régulièrement mis sur la place publique n'aura été traité au niveau du Comité de France Galop.

Deux exemples récents montrent à quel point la culture du débat et de la concertation n'est plus celle de France Galop.

A l'initiative du Syndicat des Propriétaires et des PP, une proposition d'évolution des règles de répartition des sommes engagées lors d'achat de chevaux à réclamer a été soumis aux instances de France Galop. Une évolution évidemment favorable aux propriétaires, aujourd'hui bien pénalisés. Il aura fallu tout l'été pour qu'une réponse -révélatrice- soit publiée il y a quelques jours. Le Conseil d'Administration engage une réflexion générale sur le programme des courses à réclamer, leur calendrier, les chevaux concernés... et très accessoirement sur la question posée. La proposition était pourtant simple, claire et parfaitement adoptable. Pour enterrer une question, on crée une commission. Clemenceau a toujours des émules et, ainsi, toute décision sera à nouveau renvoyée aux calendes grecques.

Deuxième exemple récent : le débat constructif lancé par notre collègue Patrick Klein sur la possible évolution de la gamme des paris dans les courses de moins de huit partants, avec une analyse très argumentée. Du côté de la hiérarchie de France Galop, aucune réponse publique. Pas plus du côté du PMU dont on serait en droit d'attendre des arguments circonstanciés. Seuls Julien Phelippon et moi-même avons participé au débat ouvert par Patrick Klein et *Jour de Galop*. Mais aucune autorité de l'Institution n'a souhaité apporter une contribution à ce sujet stratégique.

29 rue Claude Terrasse 75016 Paris

Tél. 01 46 21 80 82 • Fax 01 46 21 80 85 • associationpp@yahoo.fr • www.lespp.fr

De la désinvolture au mépris ?

Silence radio : telle semble être trop souvent la règle dans les hautes sphères de l’Institution. Un silence organisé qui est aussi strictement observé par ceux qui représentent les acteurs au Conseil d’Administration de France Galop. Pourtant, j’ai souvenir que, pendant la campagne électorale de 2019, tous les candidats étaient ouverts à la communication ... pour un temps finalement. On attend pourtant de leur part des positions sur la chute des allocations, sur la baisse du nombre de chevaux à l’entraînement qui en découle, sur le traitement de l’obstacle au sein du programme PMU, sur l’extrême raréfaction des acteurs français lors des ventes publiques. Qui ne dit mot consent ?

Nous n’en savons rien alors qu’ils sont là pour parler et pour voter. Cela ne peut pas évidemment être l’expression d’un quelconque mépris, ou même d’une simple désinvolture. Est-ce parce que les uns et les autres sont si certains que tout va bien dans notre Institution et dans les filières du Galop et qu’il ne serait donc pas nécessaire d’en débattre ?

Si vous ne recevez pas ce bulletin hebdomadaire par mail, il suffit de vous inscrire en nous adressant un courriel à associationpp@yahoo.fr.